

## Programmes d'initiative communautaire en faveur des zones urbaines - Candidatures de la Ville de Besançon

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Dans le cadre de la politique régionale, la Commission Européenne a adopté des Programmes d'Initiative Communautaire (PIC) dont un certain nombre concerne les zones urbaines de l'Union Européenne. Les modalités de mise en œuvre de ces initiatives ont été publiées au Journal Officiel des Communautés Européennes du 1<sup>er</sup> juillet 1994.

Les villes pouvant faire acte de candidatures sont, en règle générale, celles qui sont éligibles en totalité ou en partie à l'objectif 1 ou 2 des Fonds structurels.

La Ville de Besançon souhaite déposer sa candidature aux différents programmes susceptibles d'intéresser la mise en œuvre du projet pour son centre ancien.

En effet, bien qu'elle ne figure sur aucune des zones géographiques délimitant l'éligibilité aux Fonds structurels (zones de l'objectif 2 ou 5b) qui concentrent la quasi totalité des financements européens, la Ville de Besançon a obtenu divers concours communautaires, au titre des opérations suivantes :

- la construction de l'abattoir rue Edison, mis en service en 1987 (FEOGA),
- le PLIE (Plan Local d'Insertion par l'Economique) qui fait l'objet d'une contractualisation pour une période de 5 ans. Ce sont 11 MF dont bénéficie le CCAS pour mener des actions en faveur de l'insertion professionnelle,
- de nombreux échanges de coopération technique ont été soutenus par l'Union Européenne, notamment dans le cadre du cofinancement de projets pilotes favorisant l'échange d'expérience et de savoir-faire entre collectivités :

### \* Programmes PEE et ECOS :

. «Echanges d'expériences municipales de gestion des déchets» avec douze villes européennes (Italie, Espagne, Grande Bretagne, Belgique, RFA) en 1990,

. Rénovation et gestion des réseaux d'éclairage public avec deux villes dont une polonaise (Bielsko-Biala) en 1992,

. Gestion informatisée de l'énergie dans le patrimoine municipal bâti avec Sikies (Grèce) et Bielsko-Biala (Pologne) en 1993.

### \* Programme «Energétique Urbaine» :

. transports publics : étude sur les déplacements en milieu urbain avec les villes de Funchal (Portugal) et Odense (Danemark) en 1993.

\* **Programme SAVE** qui vise à améliorer l'efficacité énergétique dans les villes et à réduire les nuisances sonores et atmosphériques.

. «Etude des systèmes Parcs Relais dans les villes moyennes» (parcs de service en périphérie des villes) avec les villes de Funchal (Portugal) et Leicester (Angleterre) en 1995.

**\* Programme «MED-URBS»**

. Aide à la définition d'une politique des transports publics urbains dans les villes de Tel Aviv (Israël) et Gaza (Territoires Autonomes Palestiniens) avec trois villes européennes en 1995.

Tout ceci permet d'envisager que l'Union Européenne sera à nouveau attentive à la Ville de Besançon, pour un projet aux multiples enjeux et innovant.

L'innovation constitue en effet la pièce maîtresse de ce projet, tant dans son contenu que dans la démarche entreprise, ces derniers étant placés au service de la cohésion sociale.

**I - L'innovation au service de la cohésion sociale au travers d'un projet global de développement du centre**

Innover constitue une tradition bisontine. Le projet de la Ville pour son centre est global car il assure la cohésion du territoire et des hommes et favorise les échanges.

**L'innovation est une tradition bisontine**

En effet, dans de nombreux domaines, les Bisontins ont su faire preuve d'innovation : en matière de politique sociale, en matière de politique de reconquête urbaine dans les années 1970, en matière de création d'espaces piétonniers et de restructuration du réseau de transports en commun.

**Le projet affirmé pour le centre ancien en 1995 s'inscrit dans la continuité des options de 1974.**

Deux objectifs essentiels guident l'action municipale sur le centre ancien :

. le maintien d'une population diversifiée, de l'animation et des activités au centre-ville ; la continuation de l'effort déployé par la Ville pour le maintien du logement social en centre-ville constitue à cet égard un objectif majeur,

. le développement des grandes fonctions administratives, universitaires, culturelles, support du rayonnement régional de Besançon.

La volonté de permettre au centre historique de remplir toutes ses fonctions et de préserver sa qualité urbaine exceptionnelle exige la recherche de solutions astucieuses, adaptées et expérimentales. Il s'agit en fait d'élaborer un projet pour un territoire qui soit également un projet pour les habitants du centre et qui favorise les échanges.

**Un projet pour un territoire**

Faire du centre le trait d'union des quartiers qui composent Besançon et le reflet de la fonction régionale et tertiaire de notre ville.

Le centre-ville est un espace porteur d'identité puisqu'y vit une population importante, que s'y exercent les activités économiques et y sont assurées les fonctions symboliques de la ville (pouvoir civil, militaire, religieux).

Le centre-ville constitue par ailleurs un lieu de rencontres exceptionnel, un espace multifonctionnel attractif, le réceptacle des fonctions de Besançon, capitale régionale et tertiaire et lieu d'animation. Il concentre par ailleurs la plupart des grands équipements et principales manifestations culturelles de la région.

### **Un projet pour les habitants du centre**

Il s'agit, à travers la politique de réhabilitation du patrimoine, mise en place dès 1974, de maintenir et développer une population résidente diversifiée au centre-ville.

Les années 1995 à 1997 devraient voir près de 150 logements réhabilités au centre et la promotion de plusieurs opérations de construction de logements sociaux.

Ce projet concerne également la politique de valorisation du patrimoine, dans le cadre du secteur sauvegardé, avec notamment un programme pluriannuel de restauration des bâtiments publics (Palais Granvelle, Théâtre, Porte Noire, Fontaines, Eglise de la Madeleine) et un plan de ravalement des façades engagé depuis 1993.

Le «projet rivière», les actions d'aménagement de la halte nautique et des berges du Doubs vont pour leur part réconcilier la ville avec sa rivière et mieux encore souligner le site exceptionnel du centre-ville bisontin.

Enfin, le nouveau plan de circulation qui sera adopté suite à l'ouverture du tunnel sous la Citadelle permettra de repenser le statut et le fonctionnement urbain des principaux espaces publics du centre (Place du 8 Septembre, Place Granvelle, Place Victor Hugo, Place de la Révolution).

### **Un projet qui favorise les échanges**

Le projet de la ville pour son centre passe par l'affirmation forte de l'échange, qu'il soit commercial, culturel et touristique et par l'organisation des déplacements urbains.

En matière commerciale, plusieurs actions structurantes devraient favoriser le redynamisation des commerces du centre-ville : la création d'un nouveau pôle commercial au centre-ville, la revitalisation des commerces spécialisés en art et culture sur l'axe Chifflet-Ronchaux et surtout la restructuration de la Place du Marché engagée dès cette année.

En matière culturelle et touristique, trois axes forts sont à prendre en compte : le Musée du Temps, le développement de la Citadelle, un complexe de diffusion culturelle (regroupement de la Médiathèque et de la Bibliothèque municipale).

En matière d'accès de déplacements urbains, l'ouverture en fin d'année du tunnel sous la Citadelle, dernier maillon de la rocade urbaine, constituera l'aboutissement du plan de 1974.

La disparition du transit en centre-ville va notamment permettre d'étendre, de façon sensible, le plateau piétonnier du centre et de reconquérir des espaces urbains de grande qualité (zone Sud du centre, Place de la Révolution). La reconquête de ces espaces constitue un des points forts de la politique urbaine en centre-ville pour les prochaines années.

La réalisation de la voie de contournement sera également un aménagement déterminant dans l'amélioration des problèmes de circulation et d'accès au centre-ville.

## **II - Une démarche innovante**

En élaborant le projet pour son centre, la Ville de Besançon a recherché les moyens les plus adaptés, donc souvent novateurs, pour relever les défis qui se présentent à elle. Les résultats de cette recherche apparaissent dans les techniques envisagées : le parti d'urbanisme adopté et l'importance de la concertation.

La grande complexité du centre-ville et la volonté de développer l'ensemble des fonctions obligent à imaginer des solutions nouvelles aux problèmes urbains. La réflexion sur le plan des circulations en est le symbole, la ville cherchant à préserver l'accès au centre tout en favorisant le développement d'espaces piétons.

Par ailleurs, le centre devant, de par sa superficie limitée, garder ses fonctions de lieu de rencontres, de promenade, de convivialité, il est indispensable d'en utiliser les franges plus accessibles et moins contraignantes pour y développer de nouveaux équipements.

A l'avenir, d'importants projets vont confirmer ce mouvement de dilatation du centre sur sa première couronne :

- les études sur l'avenir du secteur de la gare de la Mouillère et du Port Fluvial,
- l'étude d'implantation de la gare routière à la gare Viotte,
- le projet de transfert de la Faculté de Médecine et l'enjeu de réutilisation des locaux,
- l'étude sur les friches industrielles des Prés de Vaux,
- le projet de téléphérique d'accès à la Citadelle, prémice des actions de reconquête du quartier des Prés de Vaux.

Globalement, les projets de la ville pour son centre sont au service des Bisontins. Ouverts aux autres publics de l'agglomération, de la région, aux visiteurs de la ville, ils témoignent de la qualité de l'accueil bisontin. La concertation permanente avec les habitants et l'appropriation du centre-ville par ceux qui y vivent en font les principaux supports de la promotion de la ville et de son centre vers l'extérieur.

### **III - Innover dans la cohérence des projets, mieux se déplacer**

Mieux se déplacer : le projet pour le centre de Besançon est placé sous ce vocable. L'adaptation et la modernisation des structures de déplacement existantes est en effet une condition importante du succès des différentes actions qui le sous-tendent.

L'amélioration de la circulation est d'abord mise au service d'un projet urbanistique global pour faire du centre un espace où il fait bon vivre, travailler et accomplir les actes de la vie sociale.

Améliorer la circulation est aussi une condition nécessaire à la mise en valeur d'un patrimoine culturel et touristique qui doit être aisément accessible, mais dont avant tout le cadre et l'atmosphère doivent être préservés.

**M. NACHIN :** Je veux revenir sur l'innovation à Besançon en matière de circulation. L'innovation est une tradition bisontine : création d'espaces piétonniers, restructuration des réseaux de transport en commun. On sait ce que valent les espaces piétonniers, les innovations ce sont les voies piétons-bus avec toutes les conséquences qu'il peut y avoir également sur le plan esthétique. Quant on voit par exemple entre la Place Saint-Pierre et la rue de la Préfecture les pavés qui sont au trois quarts recouverts par le bitume, cela donne une image un petit peu rafistolée du centre-ville.

Les innovations, c'est aussi les barrières de la rue Mégevand qui sont déplacées au gré des besoins des habitants qui ne les remettent pas en place. Je crois qu'en ce qui concerne l'innovation à Besançon en matière de déplacement et de stationnement, il y a beaucoup à faire. Si vous aviez réalisé par exemple les parcs services dont il avait été question à une certaine époque, ou vos projets de parkings à la périphérie de la Ville tels que vous les aviez annoncés en 1983, ce serait peut-être intéressant. Et en ce qui concerne le plan de circulation, cela fait 21 ans qu'il n'y a pas eu grand chose de fait, donc je m'abstiendrai sur ce projet.

**Mme FOLSCHWEILLER :** Je n'ai pas très bien compris le sens de ce dossier qui m'apparaît vraiment comme une course à la subvention européenne. La première partie est le catalogue de tous les programmes européens auxquels la Ville participe, appartient, est éligible, la deuxième partie porte sur l'innovation. Le catalogue comporte beaucoup de choses : les déplacements, la rénovation des façades,... on y parle aussi des fonctions symboliques de la Ville.

Par contre, le programme d'OPAH je ne l'ai pas vu et je n'ai pas le sentiment que ce dossier ait été étudié en Commission d'Urbanisme puisque cela relève de ses compétences. Je le regrette beaucoup.

Je ne comprends pas le sens de ce projet si ce n'est la pêche à la subvention. Aussi, je trouve cela un petit peu léger !

**M. LE MAIRE :** C'est un peu cela mais il faut bien essayer d'obtenir des subventions. Paulette GUINCHARD-KUNSTLER va vous donner quelques explications sur ce rapport qui est un petit peu obscur par endroits.

**Mme GUINCHARD-KUNSTLER :** Comme cela est indiqué dans le rapport, la Ville de Besançon n'est pas éligible à l'objectif 1 ou 2 des Fonds structurels, en particulier -et cela parce qu'on n'a pas perdu assez d'emplois !- ce qui est je pense intéressant pour la Ville. La Ville de Besançon ne peut donc avoir droit qu'à certaines subventions de la Communauté Européenne qui sont les programmes d'initiative communautaire et qui sont relativement bien ciblés. Pour pouvoir y prétendre, il convient de regrouper ensemble des dossiers importants concernant la Ville. Le choix a été fait par la Municipalité, de mettre en valeur l'ensemble des projets à réaliser dans les dix années à venir sur le centre-ville, que ce soit pour la mise en valeur du domaine culturel, du patrimoine, du domaine touristique et dans l'organisation des transports. Je pense que c'est tout à l'honneur des Adjoints et des Elus de la Ville de Besançon d'essayer d'obtenir de-ci de-là des financements de la Communauté Européenne. Et ce n'est qu'autour d'un document comme celui que nous avons établi que nous pourrions obtenir et grignoter petit à petit des subventions de la Communauté Européenne et il nous faudra encore beaucoup d'énergie pour y arriver !

**M. LE MAIRE :** On a vu cela en Municipalité seulement car cela nous paraissait relever de beaucoup de commissions. Maintenant il faut travailler pour constituer un dossier de candidature afin d'obtenir ces subventions de l'Union Européenne.

**M. JACQUEMIN :** Monsieur le Maire, quelques remarques. La première concernant le PLIE et les subventions européennes, il faudra vous le savez, la circulaire VEIL qui est formelle là-dessus, que les parts apportées par les collectivités territoriales dans le PLIE soient égales, ce qui n'est pas acquis pour le moment dans le plan de financement que je connais du PLIE. La Ville n'a pas mis beaucoup dans cette affaire-là pour le moment, donc il faudra trouver les ressources qui seront à mettre en parallèle aux fonds européens. La deuxième remarque concerne le projet d'ensemble qui, tel qu'il est énoncé là, est un projet qui conforte le centre de la ville, ce dont je ne peux que me réjouir. Je m'étonne qu'il soit un petit peu tardif dans son énoncé et on voit bien l'ampleur d'ailleurs des problèmes qui sont soulevés là. La procédure européenne date de mi-1994, elle n'est pas très ancienne.

Sur le principe, je souhaite pouvoir appuyer ce dossier-là qui est important. La troisième réflexion est, non pas une anecdote, mais une information que je vous livre, je vois que vous y mentionnez la Porte Noire, je vous signale que j'ai obtenu pour notre opération Porte Noire 400 000 F de crédits d'Etat.

**M. LE MAIRE :** Ce n'est pas sur votre réserve parlementaire ?

**M. JACQUEMIN :** C'est 400 000 F de crédits budgétaires.

**M. LE MAIRE :** Très bien, merci Monsieur JACQUEMIN.

**M. NACHIN :** Lorsque vous dites que la réalisation de la voie de contournement sera également un aménagement déterminant dans l'amélioration des problèmes de circulation et d'accès au centre-ville, il s'agit de la voie de desserte et de contournement, il ne s'agit pas d'un vrai contournement de Besançon ? Dans ces conditions-là, je voterai contre.

**M. LE MAIRE :** Je demande impérativement à tous les services qui préparent ces rapports de bien vouloir toujours préciser pour M. NACHIN que c'est la voie de desserte et de contournement, ou bien l'inverse !

**M. NACHIN :** Ou l'autoroute urbaine, je préfère (rires), cela correspond davantage à la réalité.

**M. LE MAIRE :** Il faudrait savoir ce que vous voulez. Quand on dit voie de contournement vous n'êtes pas d'accord ; quand je dis voie de desserte et de contournement vous dites non c'est l'inverse.

**M. NACHIN :** Non, mais c'est autoroute urbaine.

**M. LE MAIRE :** Comme cela on se comprendra mieux !

**Mme FOLSCHWEILLER :** Après ce que l'on a dit tout à l'heure sur les quartiers, ce rapport me gêne vraiment car il faut caler sur le centre-ville, la rénovation, le patrimoine si vraiment on veut émerger à l'Europe. N'y a-t-il pas possibilité d'avoir un projet plus global pour la Ville de Besançon sinon là les quartiers apparaissent vraiment comme...

**Mme GUINCHARD-KUNSTLER :** L'ensemble des procédures de subventions et de financements de la Communauté Européenne est toujours très compliqué, mais tout ce qui concerne les quartiers en difficulté est dans une autre logique de procédure et passe par des demandes qui sont vues, dans le cadre des projets des quartiers que suit Raymond JEANNIARD, du contrat de ville et qui dans ce cadre-là sont soutenus par l'Etat.

Il faut vraiment se rendre compte que le fait que Besançon ne soit pas éligible en zone 2 nous met dans une logique complètement différente, et en particulier pour tout ce qui est le PLIE, comme pour les projets de quartiers, qui sont financés par le biais des Etats. C'est donc la France qui demande les subventions au nom de la Ville de Besançon à la Communauté Européenne. On pourrait demander à Raymond JEANNIARD qu'il nous dise sur l'ensemble du contrat de ville, ce qui reçoit un financement de la Communauté Européenne, ce serait intéressant.

**M. LE MAIRE :** On le fera pour savoir effectivement ce qui vient de l'Europe pour les contrats de ville.

**Mme FOLSCHWEILLER :** Les programmes qui sont cités là : programme «énergétique urbaine», «SAVE», «MED-URBS» concernent toute la ville et non pas que le centre, il faut que cela apparaisse. Il y a eu à une certaine époque un projet de transport en site propre entre le centre-ville et Planois e. J'ai le sentiment que c'est mis de côté, qu'on n'en parle plus. Cela me gêne que tout soit groupé sur le centre.

**M. LE MAIRE :** Je crois qu'il ne faut pas non plus diluer tout cela parce que si on fait un projet ville, on va se retrouver en contradiction avec ce que fait le contrat. On a ciblé le centre-ville qui n'avait pas d'opération spécifique, pour en faire un ensemble qui sera présenté à l'Union Européenne aux fins de financement.

**M. JACQUEMIN :** Monsieur le Maire, dans le rapport, il n'y a pas que des opérations concernant le centre puisqu'on y parle des Prés de Vaux, du déménagement de la Faculté de Médecine, de la gare routière, etc. Moi je vous demanderai d'ajouter dans cette liste effectivement une étude sur les transports en commun en site propre. Je crois qu'on n'échappera pas dans cette ville à la réserve foncière pour des transports en commun en site propre sinon nous n'aurons plus demain de transports en commun dans cette ville. Je souhaiterais donc que vous le mentionniez expressément sous réserve naturellement que ce soit de la compétence demandée par la Communauté Européenne pour ce type d'étude.

**M. LE MAIRE :** On a présenté ce projet comme étant vraiment le projet centre-ville, on a essayé d'y rajouter les friches des Prés de Vaux, etc. je veux bien y rajouter, à condition que cela ne nuise pas à la cohérence du programme, ce que vous demandez.

La discussion est close.

Compte tenu de ces éléments, après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à la majorité (1 Conseiller votant contre et 2 s'abstenant) :

- donne son accord sur le contenu de la démarche ainsi exposée,
- autorise le Maire à présenter auprès de l'Union Européenne des demandes de subventions.